

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 22 FEVRIER 2017

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil dix-sept

et le 22 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M^r RIETMANN Olivier, M^r BILLY Jean-Louis, M^{me} MADRON Yvette, M^r PIMONT Gérard, Mr PIGHETTI Alexandre, BAVARD Audrey, LALLEMAND Agnès, MASSARDI Christophe, BUISSON Frédéric, PERRIN Charlette, Mr QUIVOGNE Jean-Luc, Olivier SIMONIN, SALIN Marjorie.

Date de la convocation

13 FEVRIER 2017

Date d'affichage

23 FEVRIER 2017

Pouvoirs : DEPAOLA MARTINEZ Francine donne pouvoir à Yvette MADRON, ODRION Alexandre donne pouvoir à PIGHETTI Alexandre, DIDIER Dominique donne pouvoir Audrey BAVARD, LEVERT Ludovic donne pouvoir QUIVOGNE Jean-Luc, FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Simonin Olivier.

Secrétaire de séance : Madame BAVARD Audrey.

DCM N°2017/20

*** Vote des budgets 2017 (commune, eau et assainissement)**

- **EAU** : Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement
Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement

Pour la section d'exploitation :

- Dépense : 246 008,00 €
- Recettes : 246 008,00 €

Pour la section d'investissement :

- Dépense : 417 996, 00 €
- Recettes : 417 996,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ** le budget eau à l'unanimité

-

- **ASSAINISSEMENT** : Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes
d'investissement

Pour la section d'exploitation :

- Dépense : 107 423,00 €
- Recettes : 107 423,00 €

Pour la section d'investissement :

- Dépense : 87 230,23 €
- Recettes : 87 230,23 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le budget assainissement à **l'unanimité**

- **COMMUNE** : Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement.
Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement

Pour la section de fonctionnement :

- Dépense : 1 768 423,00 €
- Recettes : 1 768 423,00 €

Pour la section d'investissement :

- Dépense : 3 890 986,00 €
- Recettes : 3 890 986,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le budget communal à **la majorité (15 POUR 4 CONTRES)**
(Olivier SIMONIN, PERRIN Charlette, BUISSON Frédéric et FIDON Maria-Laura)

Le Maire,
Olivier RIETMANN

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 22 FEVRIER 2017

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil dix-sept

et le 22 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 15

Présents : M^r RIETMANN Olivier, M^r BILLY Jean-Louis, M^{me} MADRON Yvette, M^r PIMONT Gérard, Mr PIGHETTI Alexandre, BAVARD Audrey, LALLEMAND Agnès, MASSARDI Christophe, BUISSON Frédéric, PERRIN Charlette, Mr QUIVOGNE Jean-Luc, Olivier SIMONIN, SALIN Marjorie.

Date de la convocation

13 FEVRIER 2017

Date d'affichage

23 FEVRIER 2017

Pouvoirs : DEPAOLA MARTINEZ Francine donne pouvoir à Yvette MADRON, ODRION Alexandre donne pouvoir à PIGHETTI Alexandre, DIDIER Dominique donne pouvoir Audrey BAVARD, LEVERT Ludovic donne pouvoir QUIVOGNE Jean-Luc, FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Simonin Olivier.

Secrétaire de séance : Madame BAVARD Audrey.

DCM N°2017/21

*** Demande de subvention au Conseil Départemental : pose de bordures de trottoirs**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de rénovation et réhabilitation du centre-ville, il y aura pose de bordures de trottoirs(T2) Rue de l'hôtel de Ville.

- 165 ml de bordures de trottoirs-Rue de l'Hôtel de Ville

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** que dans le cadre des travaux de rénovation et réhabilitation du centre-ville il y aura pose de bordures de trottoirs (T2),
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental pour la pose de 165 ml de bordures de trottoirs T2,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vote à la majorité 15 POUR 2 CONTRES (SIMONIN Olivier et BUISSON Frédéric) et 2 ABSTENTIONS (FIDON Maria-Laura et PERIN Charlette)

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération.

Le Maire,

Olivier RIETMANN

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 22 FEVRIER 2017

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil dix-sept

et le 22 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

13 FEVRIER 2017

Date d'affichage

23 FEVRIER 2017

Présents : M^r RIETMANN Olivier, M^r BILLY Jean-Louis, M^{me} MADRON Yvette, M^r PIMONT Gérard, Mr PIGHETTI Alexandre, BAVARD Audrey, LALLEMAND Agnès, MASSARDI Christophe, BUISSON Frédéric, PERRIN Charlette, Mr QUIVOGNE Jean-Luc, Olivier SIMONIN, SALIN Marjorie.

Pouvoirs : DEPAOLA MARTINEZ Francine donne pouvoir à Yvette MADRON, ODRION Alexandre donne pouvoir à PIGHETTI Alexandre, DIDIER Dominique donne pouvoir Audrey BAVARD, LEVERT Ludovic donne pouvoir QUIVOGNE Jean-Luc, FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Simonin Olivier.

Secrétaire de séance : Madame BAVARD Audrey.

DCM N°2017/22

*** Convention avec Ingénierie 70 pour travaux de voirie**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence Départementale Ingénierie 70. Il présente au Conseil Municipal des projets de voirie. Ainsi que les propositions d'assistance pour l'Agence départementale Ingénierie 70 pour cette opération.

Montant des travaux : 7 030,80 €HT

TVA 20 % : 1 406,16 €

TOTAL TTC : 8 436,96 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les missions confiées à Ingénierie 70
- **APPROUVE** les devis présentés par Ingénierie 70
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Ingénierie 70 ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une subvention au titre de l'Aide Départementale 2017

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 22 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept

et le 22 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

13 FEVRIER 2017

Date d'affichage

23 FEVRIER 2017

Présents : M^r RIETMANN Olivier, M^r BILLY Jean-Louis, M^{me} MADRON Yvette, M^r PIMONT Gérard, Mr PIGHETTI Alexandre, BAVARD Audrey, LALLEMAND Agnès, MASSARDI Christophe, BUISSON Frédéric, PERRIN Charlette, Mr QUIVOGNE Jean-Luc, Olivier SIMONIN, SALIN Marjorie.

Pouvoirs : DEPAOLA MARTINEZ Francine donne pouvoir à Yvette MADRON, ODRION Alexandre donne pouvoir à PIGHETTI Alexandre, DIDIER Dominique donne pouvoir Audrey BAVARD, LEVERT Ludovic donne pouvoir QUIVOGNE Jean-Luc, FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Simonin Olivier.

Secrétaire de séance : Madame BAVARD Audrey.

DCM N°2017/23

*** Créances Éteintes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une notification du Tribunal de commerce prononçant la clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire ouverte à l'encontre d'un particulier extérieur.

Compte tenu de cette notification la commune de Jussey doit donc procéder au règlement d'une sommes restante due auprès de la Trésorerie de Jussey concernant des factures de crèche pour un montant de 682.14 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer un mandat au compte 6542 pour un montant de 682.14 €

Voté à l'unanimité 17 POUR 2 ABSTENTIONS (RIETMANN Olivier et QUIVOGNE Jean-Luc)

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 22 FEVRIER 2017

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-sept

et le 22 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 15

Date de la convocation

13 FEVRIER 2017

Date d'affichage

23 FEVRIER 2017

Présents : M^r RIETMANN Olivier, M^r BILLY Jean-Louis, M^{me} MADRON Yvette, M^r PIMONT Gérard, Mr PIGHETTI Alexandre, BAVARD Audrey, LALLEMAND Agnès, MASSARDI Christophe, BUISSON Frédéric, PERRIN Charlette, Mr QUIVOGNE Jean-Luc, Olivier SIMONIN, SALIN Marjorie.

Pouvoirs : DEPAOLA MARTINEZ Francine donne pouvoir à Yvette MADRON, ODRION Alexandre donne pouvoir à PIGHETTI Alexandre, DIDIER Dominique donne pouvoir Audrey BAVARD, LEVERT Ludovic donne pouvoir QUIVOGNE Jean-Luc, FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Simonin Olivier.

Secrétaire de séance : Madame BAVARD Audrey.

DCM N°2017/24

*** Achat maison au 77 Rue Gambetta**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'acheter l'immeuble situé au 77 Rue Gambetta cadastré AL 120.

La municipalité de Jussey propose de porter acquéreur au prix de 15 000 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'acquérir au prix de 15 000 euros l'immeuble situé au 77 Rue Gambetta appartenant aux conjoints GUILLAUME
- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais de notaire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui interviendra

Voté à la majorité (15 POUR 4 CONTRES)

(Olivier SIMONIN, PERRIN Charlette, BUISSON Frédéric et FIDON Maria-Laura)

Le Maire,

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 22 FEVRIER 2017

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil dix-sept

et le 22 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

13 FEVRIER 2017

Date d'affichage

23 FEVRIER 2017

Présents : M^r RIETMANN Olivier, M^r BILLY Jean-Louis, M^{me} MADRON Yvette, M^r PIMONT Gérard, Mr PIGHETTI Alexandre, BAVARD Audrey, LALLEMAND Agnès, MASSARDI Christophe, BUISSON Frédéric, PERRIN Charlette, Mr QUIVOGNE Jean-Luc, Olivier SIMONIN, SALIN Marjorie.

Pouvoirs : DEPAOLA MARTINEZ Francine donne pouvoir à Yvette MADRON, ODRION Alexandre donne pouvoir à PIGHETTI Alexandre, DIDIER Dominique donne pouvoir Audrey BAVARD, LEVERT Ludovic donne pouvoir QUIVOGNE Jean-Luc, FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Simonin Olivier.

Secrétaire de séance : Madame BAVARD Audrey.

Olivier RIETMANN

DCM N°2017/25

*** Convention avec le SIED 70 pour la mise en place d'une infrastructure de recharge pour véhicules électrique (IRVE) sur le territoire communal**

Monsieur le Maire rappelle que le SIED 70 a acquis la compétence (mentionnée à l'article L2224-37 du Code général des collectivités territoriales) pour :

- La création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- La mise en place et l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ; l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Monsieur le Maire expose la demande du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) d'implanter une installation de recharge pour véhicule électrique (IRVE) sur le territoire de la commune.

Cette borne permettra simultanément la recharge de 2 véhicules en mode normal ou accéléré. Elle sera accessible 24H/24H et 7J/7.

Monsieur le Maire précise que le financement intégral de l'installation et du fonctionnement (électricité et maintenance) de cette installation, avec une gratuité des recharges pendant les 3 premières années de fonctionnement, est pris en charge par le SIED 70.

La demande du SIED 70 porte essentiellement sur :

- L'autorisation de la mise en place de la borne de recharge « place du Champ de Foire » sur le domaine public communal
- La mise à disposition d'un espace comprenant 2 places de stationnement de dimensions 3.30 m X 6 m (Mini 2.50m X 5m) devant cette borne pour le stationnement des usagers du service proposé.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention et son annexe.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) **AUTORISE** la mise en place d'une borne de recharge pour véhicule électrique « place du Champ de Foire » ainsi que la mise à disposition de 2 places de parking réservées aux véhicules désirant se recharger
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation et son annexe jointes à la présente délibération

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 22 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept

et le 22 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

13 FEVRIER 2017

Date d'affichage

23 FEVRIER 2017

Présents : M^r RIETMANN Olivier, M^r BILLY Jean-Louis, M^{me} MADRON Yvette, M^r PIMONT Gérard, Mr PIGHETTI Alexandre, BAVARD Audrey, LALLEMAND Agnès, MASSARDI Christophe, BUISSON Frédéric, PERRIN Charlette, Mr QUIVOGNE Jean-Luc, Olivier SIMONIN, SALIN Marjorie.

Pouvoirs : DEPAOLA MARTINEZ Francine donne pouvoir à Yvette MADRON, ODRION Alexandre donne pouvoir à PIGHETTI Alexandre, DIDIER Dominique donne pouvoir Audrey BAVARD, LEVERT Ludovic donne pouvoir QUIVOGNE Jean-Luc, FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Simonin Olivier.

Secrétaire de séance : Madame BAVARD Audrey.

DCM N°2017/26

*** Mise en place d'un règlement intérieur pour la décharge municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place un règlement intérieur pour la décharge municipale de Jussey.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'approuver le nouveau règlement de la décharge municipale de Jussey
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce nouveau règlement

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 22 FEVRIER 2017

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-sept

et le 22 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M^r RIETMANN Olivier, M^r BILLY Jean-Louis, M^{me} MADRON Yvette, M^r PIMONT Gérard, Mr PIGHETTI Alexandre, BAVARD Audrey, LALLEMAND Agnès, MASSARDI Christophe, BUISSON Frédéric, PERRIN Charlette, Mr QUIVOGNE Jean-Luc, Olivier SIMONIN, SALIN Marjorie.

Date de la convocation

13 FEVRIER 2017

Date d'affichage

23 FEVRIER 2017

Pouvoirs : DEPAOLA MARTINEZ Francine donne pouvoir à Yvette MADRON, ODRION Alexandre donne pouvoir à PIGHETTI Alexandre, DIDIER Dominique donne pouvoir Audrey BAVARD, LEVERT Ludovic donne pouvoir QUIVOGNE Jean-Luc, FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Simonin Olivier.

Secrétaire de séance : Madame BAVARD Audrey.

DCM N°2017/27

*** Mise à disposition du bâtiment de l'école élémentaire au Syndicat Scolaire du Secteur de Jussey**

Suite à la création du Syndicat Scolaire du secteur de Jussey en date du 01 janvier 2017 par arrêté préfectoral, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer un procès-verbal de mise à disposition de l'école élémentaire entre la commune de Jussey et le Syndicat Scolaire. Ces locaux appartenant à la municipalité sont situés en bas de « l'ancien champ de foire ». Ce procès-verbal de mise à disposition sera effectif à compter du 22 février 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition avec le Syndicat Scolaire du secteur de Jussey

Voté à l'unanimité.

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 22 FEVRIER 2017

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil dix-sept

et le 22 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

13 FEVRIER 2017

Date d'affichage

23 FEVRIER 2017

Présents : M^r RIETMANN Olivier, M^r BILLY Jean-Louis, M^{me} MADRON Yvette, M^r PIMONT Gérard, Mr PIGHETTI Alexandre, BAVARD Audrey, LALLEMAND Agnès, MASSARDI Christophe, BUISSON Frédéric, PERRIN Charlette, Mr QUIVOGNE Jean-Luc, Olivier SIMONIN, SALIN Marjorie.

Pouvoirs : DEPAOLA MARTINEZ Francine donne pouvoir à Yvette MADRON, ODRION Alexandre donne pouvoir à PIGHETTI Alexandre, DIDIER Dominique donne pouvoir Audrey BAVARD, LEVERT Ludovic donne pouvoir QUIVOGNE Jean-Luc, FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Simonin Olivier.

Secrétaire de séance : Madame BAVARD Audrey.

Le Maire,
Olivier RIETMANN

DCM N°2017/28

***Convention avec le Conseil Départemental pour le transport des enfants de Venisey**

Suite à la délibération numéro 2016/36 en date du 30 Mars 2016, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité que la commune reconduise la prise en charges des frais de transports des enfants domiciliés à Venisey et scolariser à Jussey.

Le Conseil Départemental a supprimé le ramassage des enfants de Venisey, ceux-ci étant scolarisés sur la compétence de la Communauté de Commune Terre de Saône.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais de transports des enfants domiciliés à Venisey et scolariser à Jussey et autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui interviendra

Voté à la majorité 17 POUR 2 CONTRES (BUISSON Frédéric et PERRIN Charlette)

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 22 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept

et le 22 FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

13 FEVRIER 2017

Date d'affichage

23 FEVRIER 2017

Présents : M^r RIETMANN Olivier, M^r BILLY Jean-Louis, M^{me} MADRON Yvette, M^r PIMONT Gérard, Mr PIGHETTI Alexandre, BAVARD Audrey, LALLEMAND Agnès, MASSARDI Christophe, BUISSON Frédéric, PERRIN Charlette, Mr QUIVOGNE Jean-Luc, Olivier SIMONIN, SALIN Marjorie.

Pouvoirs : DEPAOLA MARTINEZ Francine donne pouvoir à Yvette MADRON, ODRION Alexandre donne pouvoir à PIGHETTI Alexandre, DIDIER Dominique donne pouvoir Audrey BAVARD, LEVERT Ludovic donne pouvoir QUIVOGNE Jean-Luc, FIDON Maria-Laura donne pouvoir à Simonin Olivier.

Secrétaire de séance : Madame BAVARD Audrey.

Le Maire,
Olivier RIETMANN

DCM N°2017/29

*** Ouverture poste temporaire d'Adjoint Administratif territorial**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ouvrir un poste temporaire pour accroissement d'activité d'Adjoint Administratif territorial à temps complet (35 heures par semaine) du 02 Mars 2017 au 19 Mars 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** à compter du 02 Mars 2017 d'ouvrir un poste temporaire pour accroissement d'activité d'Adjoint Administratif territorial à temps complet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de travail qui interviendra

Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Olivier RIETMANN